

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS

AVIS est, par la présente, donné que, lors de sa séance ordinaire tenue le 9 décembre 2025, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants :

Règlement RCA25 210012

Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

Règlement RCA25 210013

Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 5633, rue de Verdun à des fins de garderie

Règlement RCA25 210014

Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés

Règlement RCA25 210015

Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026)

Règlement RCA25 210016

Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)

QUE ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 12 décembre 2025.

Stephanie Zhao Liu
Secrétaire d'arrondissement